

SYNDICAT
EMERAUDE

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2016



vêtements

OUI
vêtement enfant,
vêtement adulte,
textile d'ameublement,
linge de maison,
chaussures,
article de maroquinerie

NON
produits non textiles,
déchets textiles,
chiffons, seules,
métales, aluminium,
moquette,
tulle cirés

que deviennent vos vêtements? réutilisation / recyclage / transformation



*Rapport sur le prix et la qualité du service public
de prévention et de gestion des déchets*

SYNDICAT EMERAUDE



SOMMAIRE

LE SYNDICAT EMERAUDE	4
Compétence et territoire	5
Organisation et fonctionnement	6
LA PRÉVENTION	7
Le compostage	8
SERD / Gaspillage alimentaire en restauration collective	9
« Gourmet Bag » / Collecte des TLC / Valorisation des encombrants	10
LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS	11
La pré-collecte	12
La collecte	13
Tonnages par flux et évolution 2015-2016	14
Evolution des ratios 2006-2016	16
L'Eco-site du Plessis-Bouchard	17
La collecte des déchets dangereux	18
Mise à disposition de bennes	19
La collecte des papiers	19
Le traitement	20
Bilan matière	24
Détail des sites de traitement	22
LES FINANCES	23
Compte Administratif	24
Fonctionnement	25
Investissement	26
Zoom sur les recettes de fonctionnement	27
LA COMMUNICATION	28
Information	29
Sensibilisation	30
Événementiel	31
Plan de relance de la collecte sélective	32
ANNEXE	34
Détail des coûts aidés et des coûts complets	35

Le présent rapport, à la fois administratif, technique et financier, a notamment pour objet de satisfaire aux obligations qui résultent des dispositions législatives et réglementaires régies par les décrets n°2000-404 du 11 mai 2000 et n°2015-1827 du 30 décembre 2015.

LE SYNDICAT ÉMERAUDE

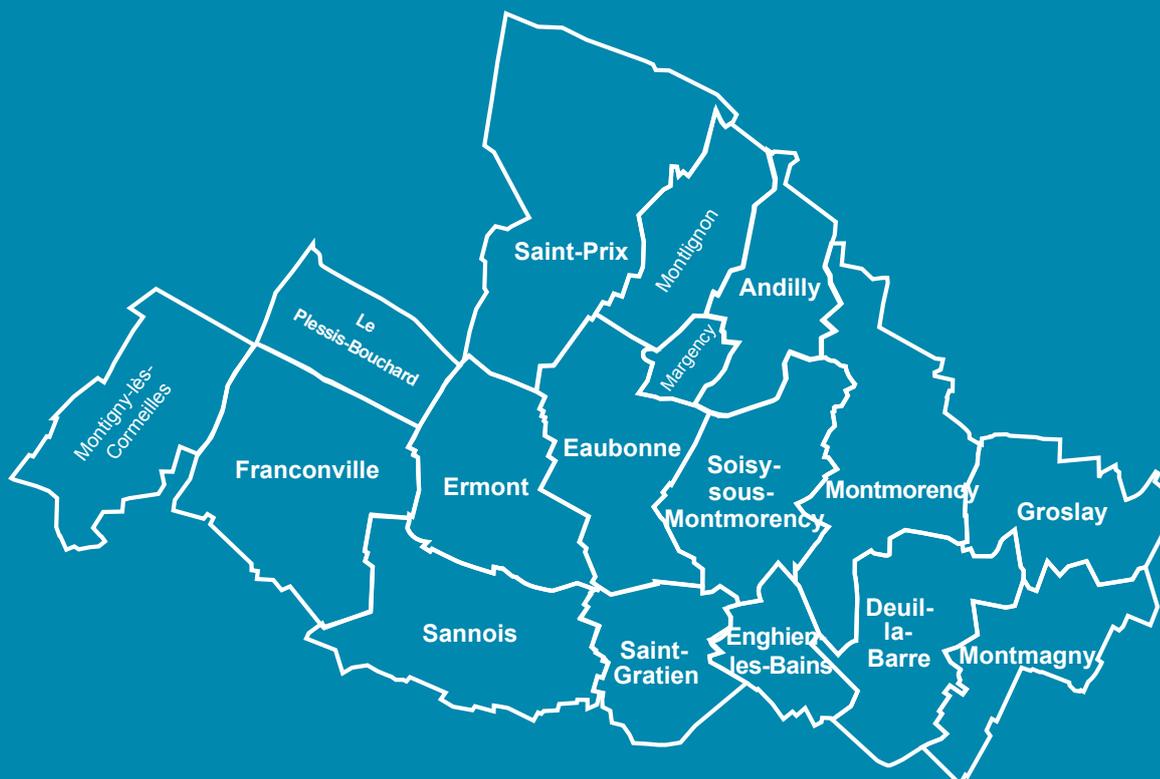
Structure intercommunale créée en 1993, le Syndicat mixte Émeraude a pour compétences la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Son siège et ses bureaux sont situés sur la commune du Plessis-Bouchard (Parc d'activités des Colonnes), à l'emplacement de l'Eco-site ou déchèterie.

○ DOUBLE COMPÉTENCE :
COLLECTE & TRAITEMENT

○ 17 COMMUNES, RÉPARTIES SUR
2 COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION

○ 34 ÉLUS ET 16 AGENTS
PERMANENTS AU SERVICE DE
272 000 HABITANTS



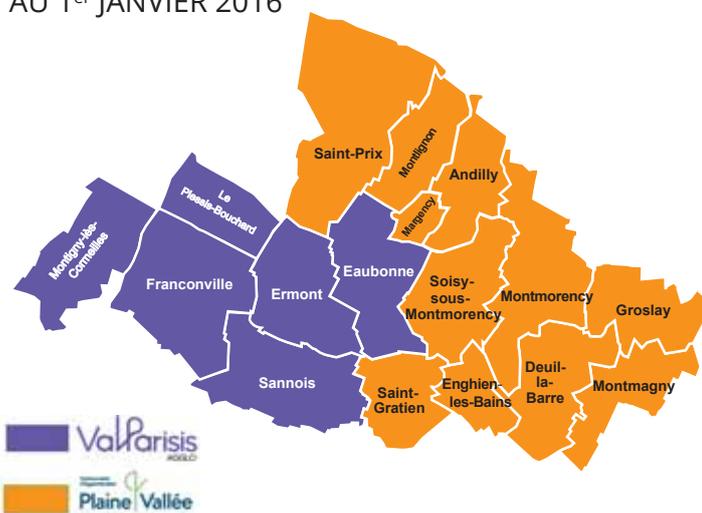
COMPÉTENCE ET TERRITOIRE

UNE MISSION :

RÉDUIRE, COLLECTER, VALORISER ET TRAITER LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS PRODUITS SUR LA VALLÉE DE MONTMORENCY répartie sur 2 communautés d'agglomération, soit 17 communes, représentant un bassin de population de 272 000 habitants.

LE TERRITOIRE DU SYNDICAT EMERAUDE

AU 1^{er} JANVIER 2016



Communauté d'Agglomération	Population INSEE (2013)
Plaine Vallée	130 639
Val Parisis	140 906
Total Emeraude	271 545

Au 1er janvier 2016, la carte de l'intercommunalité a été modifiée dans le cadre du Schéma Régional de Coopération Intercommunale (SRCI) prévu par la loi sur la Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM).

Ainsi, les 17 communes qui composent le territoire du Syndicat Emeraude sont désormais réparties sur deux communautés d'agglomération :

- Val Parisis
- Plaine Vallée

TOTEM
DE L'ÉCO-SITE



ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

INSTANCES DÉCISIONNELLES

Le Syndicat Emeraude est administré par un Comité Syndical constitué de 34 membres titulaires (2 par commune) et 34 membres suppléants.

Ce Comité vote le budget, décide des investissements et des modalités de gestion du service au travers de délibérations (55 ont été prises en 2016).

Un Bureau Syndical, composé de 13 membres définit, quant à lui, les grandes orientations et prépare les décisions qui seront prises en Comité Syndical.

En 2016, le Comité s'est réuni à 6 reprises et le Bureau à 5 reprises.

COMPOSITION DU BUREAU SYNDICAL

La composition du Bureau Syndical, telle qu'issue du renouvellement de 2014, est restée la suivante en 2016 :

- Président : M. Gérard LAMBERT-MOTTE
- 1er vice-président : M. Alain GOUJON
- 2ème vice-président : M. Joël BOUTIER
- 3ème vice-président : M. Daniel FARGEOT
- 4ème vice-président : M. Philippe SUEUR
- 5ème vice-président : Mme Marie-Christine CAVECCHI
- 6ème vice-président : M. Michel VERNA
- 7ème vice-président : M. Jean-Pierre ENJALBERT
- 8ème vice-président : M. Julien BACHARD
- 9ème vice-président : M. Xavier HAQUIN
- 10ème vice-président : M. Bernard JAMET
- Secrétaire : M. Alain CHABANEL
- Secrétaire-adjoint : Mme Claude ESTRADE

Dans un souci d'efficacité et, en cohérence avec les enjeux du Syndicat, les commissions de travail ont, quant à elles, été modifiées (délibération du 26 septembre 2016).

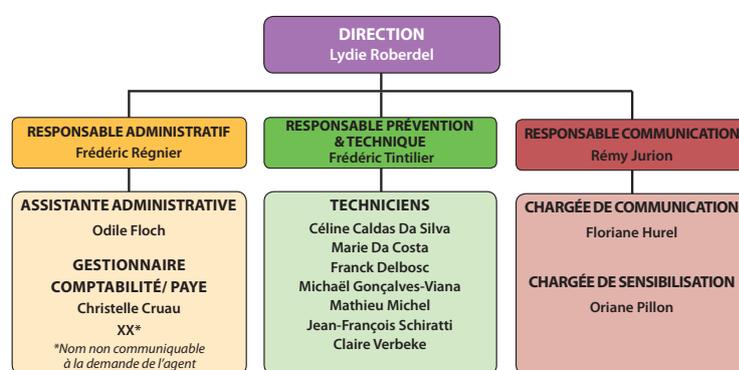
Il existe désormais 9 commissions de travail :

- Commission « Déchèterie » ;
- Commission « Finances et fiscalité » ;
- Commission « Prévention des déchets » ;
- Commission « Communication » ;
- Commission « Conteneurisation » ;
- Commission « Collecte » ;
- Commission « Traitement » ;
- Commission « Redevance spéciale » ;
- Commission « Réforme territoriale » ;

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie 6 fois en 2016 pour l'ouverture et l'analyse d'offres ou l'attribution de marchés ou pour avis sur des projets d'avenants aux marchés en cours.

ÉQUIPE OPÉRATIONNELLE

En 2016, le Comité s'est appuyé sur une équipe de 16 agents (9 femmes et 7 hommes) majoritairement titulaires. Ces agents sont répartis en 3 services : administratif, technique & prévention et communication, rattachés à une directrice.



Organigramme
1er janvier 2016

UN SECTEUR GÉNÉRATEUR D'EMPLOIS

Les emplois indirects nécessaires à la gestion du service sont d'environ 400 personnes chez les différents prestataires de services avec lesquels le Syndicat Emeraude est en contrat.



LA PRÉVENTION

Le Syndicat Emeraude fait partie des 3 collectivités franciliennes lauréates de l'appel à projet « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » lancé par le ministère de l'écologie en 2015. Ce projet s'inscrit dans la lignée du Programme Local de Prévention des Déchets, et a pour objectif de réduire le gaspillage, de réemployer localement, mais aussi de maximiser le recyclage.

De plus, le Syndicat a signé avec l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), en 2016, un Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire. Ce contrat, d'une durée de 3 ans (de Janvier 2016 à Décembre 2018), fixe les objectifs suivants :

- Une réduction des Déchets Ménagers et Assimilés de 3%
- Une augmentation de 5% du taux de valorisation globale
- Un engagement dans au moins 3 démarches d'Ecologie Industrielle et Territoriale

- 807 COMPOSTEURS DISTRIBUÉS (+68 % PAR RAPPORT À 2015)
- 21 NOUVEAUX SITES DE COMPOSTAGE EN RESTAURATION SCOLAIRE
- 9 NOUVEAUX SITES DE COMPOSTAGE EN PIED D'IMMEUBLE
- 10 ATELIERS SUR LE COMPOSTAGE ET LOMBRICOMPOSTAGE RÉALISÉS
- 25 NOUVELLES BORNES TEXTILES



LE COMPOSTAGE

Le compostage est une des pratiques qui permet de réduire le plus efficacement les déchets des ménages. En effet, en triant et recyclant les déchets organiques, le poids des poubelles peut être réduit d'environ 30%.

DOTATION EN COMPOSTEURS ET EN LOMBRICOMPOSTEURS

Afin de pouvoir étendre la pratique du compostage à tous les habitants, le Syndicat propose à prix réduit :

- Des composteurs de 345 L et 620 L



En 2016, 807 composteurs domestiques ont été vendus par le Syndicat contre 481 en 2015.



- Des lombricomposteurs pour les personnes résidant en appartement



- Des composteurs de 600 L en bois pour les projets de compostage collectif

VENTE D'AÉRATEURS DE COMPOST

Depuis juin 2016, le Syndicat propose la vente d'aérateurs de compost à prix réduit. Cet ingénieux appareil permet de brasser les déchets présents dans le composteur sans effort. En 2016, 391 aérateurs ont été vendus à des habitants du territoire.



DES COMPOSTEURS COLLECTIFS

En 2016, 9 nouveaux sites de compostage collectif en pied d'immeuble ont été installés dans les communes de :

- Le Plessis-Bouchard (2 sites),
- Deuil-La Barre (1 site),
- Franconville (1 site),
- Ermont (2 sites),
- Montmorency (2 sites),
- Sannois (1 site).



Cela représente environ 360 habitants supplémentaires compostant leurs biodéchets.

COMPOSTAGE EN MILIEU SCOLAIRE

Le Syndicat propose pour les restaurants scolaires des composteurs de grande capacité, adaptés au compostage de quantités importantes de restes de repas et accompagne les communes qui souhaitent mettre en place le compostage dans leurs écoles.

En 2016, il a mis à disposition, via une convention de partenariat, 6 composteurs pour les restaurants scolaires de Franconville, 3 à Saint-Prix, 9 à Montigny-lès-Cormeilles et 2 à Andilly. Fin 2016, 27 restaurants scolaires du territoire étaient équipés de composteurs de grande capacité : près de 6 000 élèves participent ainsi au compostage de leurs restes de repas.

ATELIERS

Des ateliers gratuits et ouverts à tous pour s'initier ou se perfectionner à la pratique du compostage ont été proposés par le Syndicat Émeraude. Les ateliers se sont déroulés sur la plateforme de compostage du Syndicat.

En 2016, 10 ateliers ont été proposés :

- 2 ateliers « Lombricompostage »,
- 8 ateliers « Compostage ».

SEMAINE EUROPÉENNE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

Du 19 au 27 novembre 2016, différentes actions ont permis de sensibiliser la population à la nécessité de réduire la quantité de déchets qu'elle génère et de proposer des clés pour agir au quotidien.

ACTIONS À DESTINATION DES ÉLUS ET DES PROFESSIONNELS:

- Visite d'un site de compostage en restauration collective à Franconville en présence d'une élue et du personnel chargé du compostage.
- Visite de 3 sites de compostage partagé en pied d'immeuble en présence des habitants à Ermont, Sannois et Deuil-La Barre.



ACTIONS À DESTINATION DES ENFANTS :

- Animations en centres de loisirs à Deuil-La Barre. Un jeu « mission zéro déchet » a été proposé aux enfants de plusieurs centres de loisirs.

ACTIONS À DESTINATION DU GRAND PUBLIC :

- Ateliers «ménage écologique» et «beauté au naturel» (Le Plessis-Bouchard et Soisy-sous-Montmorency).



- Projection du film « Demain » et débat en partenariat avec la ville de Deuil-La Barre.
- Distribution de composteurs sur la commune de Montmagny.
- Participation du Syndicat au premier repair-café du centre culturel François Villon à Enghien-les-Bains (financement d'un atelier de réparation vélos - tenue d'un stand prévention).

GASPILLAGE ALIMENTAIRE EN RESTAURATION COLLECTIVE



L'ADEME estime que, pour un restaurant d'école primaire de 200 élèves, le gaspillage représente en moyenne, sur une année 3,4 tonnes de déchets, soit l'équivalent de 13 800 repas gaspillés ou 20 000 € d'achat de denrées qui finissent à la poubelle.

Fort de sa première collaboration en 2015 avec l'association Unis-Cité, le Syndicat Emeraude a souhaité réitérer l'expérience avec un nouveau groupe de jeunes volontaires sur une mission de sensibilisation au gaspillage alimentaire en milieu scolaire.

Fin 2016, huit jeunes en service civique sont intervenus sur certaines écoles de Saint-Prix, Saint-Gratien, Franconville et Soisy-sous-Montmorency pour mesurer le gaspillage et sensibiliser les enfants avec un objectif de réduction de 30% en 3 mois.

GOURMET BAG À ENGHIEU-LES-BAINS

Le «gourmet bag» est une boîte à emporter, proposée par les restaurateurs aux consommateurs qui souhaitent terminer leur plat à la maison. C'est aussi valable pour les bouteilles.

Ce petit geste contribue à la limitation du gaspillage alimentaire. A l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, le Syndicat a proposé, en partenariat avec la ville d'Enghien-les-Bains, aux restaurateurs de la ville d'adopter le principe des « gourmet bag ».

Le Syndicat a fourni tous les supports de communication, un accompagnement individualisé, ainsi qu'un stock de « gourmet bag », et ce, gratuitement, pendant 1 mois. Sur l'ensemble des restaurateurs sollicités, 11 ont répondu positivement.



COLLECTE DES TEXTILES, LINGES ET CHAUSSURES

Depuis 2011, le Syndicat Emeraude participe, en partenariat avec les communes de son territoire, au déploiement des points d'apport volontaire pour la récupération des Textiles, Linges de maison et Chaussures (TLC).

En 2016, 25 nouvelles bornes ont été implantées, portant à 97 le nombre de points d'apport volontaire sur le territoire :

- Deuil-La Barre : 7 bornes
- Eaubonne : 4 bornes
- Le Plessis-Bouchard : 4 bornes
- Sannois : 10 bornes supplémentaires (13 implantées en 2015)

En 2016, environ 538 tonnes de TLC ont été collectées sur le territoire du Syndicat Emeraude par l'intermédiaire des bornes textiles, soit environ 1,98kg/habitant/an. Il est à noter une hausse de 10% des tonnages TLC collectés par rapport à l'année 2015.



VALORISATION DES ENCOMBRANTS



L'association Emmaüs de Bernes-sur-Oise a été présente à la déchèterie du Plessis-Bouchard les derniers samedis de chaque mois de 10 à 17 heures. Environ 25 tonnes d'objets ré-employables ont ainsi pu être récupérés.

PARTENARIAT AVEC VÉLO-SERVICES

Les vélos apportés en déchèterie sont mis systématiquement de côté par les gardiens. Ils sont collectés de manière régulière par l'association à vocation sociale Vélo-Services, basée à Cergy, qui les répare et les revend. En 2016, 131 vélos ont ainsi été collectés.

LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

En 2016, le Syndicat Emeraude a collecté, valorisé et traité 123 634 tonnes de déchets (hors déchets pris en charge par les éco-organismes), soit 3,9% de plus qu'en 2015.

Les déchets collectés sont de mieux en mieux valorisés, afin de réduire leur impact environnemental, tout en maîtrisant le coût de leur gestion.

L'année 2016 a notamment été marquée par :

- Une étude d'optimisation de la collecte des déchets et la consultation des entreprises en vue du renouvellement du contrat de service.
- Le changement de prestataire pour le tri des collectes sélectives au 1^{er} janvier 2016, suite au renouvellement du marché.
- La fourniture de 5 196 bacs à ordures ménagères, à verre et à déchets végétaux pour les habitants de Montmagny.
- La consultation des entreprises pour la fourniture des bacs à verre et à déchets végétaux de 15 communes en vue des changements de modalités de collecte.
- La pérennisation du partenariat avec le SIGIDURS, pour un accès à la déchèterie de Sarcelles, pour les habitants de Deuil-La Barre, Groslay, Montmagny et Montmorency.
- Le test d'une déchèterie mobile à Andilly à la place d'une collecte d'encombrants et une augmentation du nombre de déchèteries mobiles à Deuil-La Barre (8 opérations en 2016).
- L'achèvement du plan de relance Ecofolio avec une augmentation significative des papiers collectés auprès des établissements publics.
- Un test au dernier trimestre d'une collecte de cartons des gros producteurs.
- Une diminution de 33 % des tonnages enfouis par rapport à 2015, en faveur du recyclage et de la valorisation énergétique.

○ RATIOS 2016

- EMBALLAGES ET PAPIER

42,2 KG/AN/HAB. (MOYENNE IDF : 35)*

- VERRE

21,7 KG/AN/HAB. (MOYENNE IDF : 20)*

- ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

278,9 KG/AN/HAB. (MOYENNE IDF : 293)*

- ENCOMBRANTS (HORS DÉCHÈTERIE)

31,5 KG/AN/HAB. (MOYENNE IDF : 24)*

* : source : Tableau de bord des déchets franciliens – Observatoire Régional des Déchets – Edition 2016.

LA PRÉ-COLLECTE :

Le Syndicat Emeraude fournit aux usagers des contenants pour permettre la présentation de leurs déchets en toute sécurité et conformément aux règles de salubrité publique. Si le maintien en bon état de propreté des contenants mis à disposition par le Syndicat Emeraude est à la charge des usagers, la maintenance préventive et les réparations sont assurées par le Syndicat.

FOURNITURE DES CONTENANTS

La collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles, des emballages recyclables et du verre se fait par l'intermédiaire de bacs ou de bornes enterrées.

La règle de dotation des bacs a été fixée par délibération n°2008/02/03 et a été révisée par délibération n°2014/12/02. Les volumes des bacs attribués sont fonction du nombre d'habitants dans le logement et de la fréquence de collecte.

- Bac à cuve beige et couvercle marron pour les ordures ménagères résiduelles (à l'exception des administrés des communes d'Enghien-les-Bains),
- Bac à cuve grise et couvercle jaune pour les emballages,
- Bac à cuve verte et couvercle vert pour le verre,
- Bac à cuve grise et couvercle bordeaux pour les déchets assimilés des producteurs non ménagers,
- Bac à cuve grise et couvercle bleu pour le papier des établissements publics.

En 2016, des opérations particulières de conteneurisation en bacs roulants ont été réalisées, en vue notamment de respecter les recommandations R437 de la CNAMTS (Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés). La principale opération est la fourniture et la livraison de bacs pour les ordures ménagères, pour le verre et pour les déchets végétaux sur Montmagny.

Les bornes enterrées sont, quant à elles, dédiées à un groupe d'habitations et font l'objet d'études de dimensionnement et de faisabilité d'implantation. En 2016, 88 bornes ont été installées sur le territoire.



A noter que trois communes du Syndicat Emeraude bénéficiaient en 2016 d'un service de collecte des déchets végétaux pour lesquels 180 000 sacs en papier biodégradable ont été fournis.

MAINTENANCE DES CONTENANTS

L'âge moyen du parc de bacs est d'environ 7 ans. Les bacs ont fait l'objet de 12 584 interventions par le prestataire de maintenance (CITEC) en 2016.

Les bornes enterrées à ordures ménagères font l'objet d'une maintenance préventive annuelle incluant un lavage et une désinfection complets. Ainsi, 400 bornes ont fait l'objet d'un contrôle technique en 2016. Par ailleurs, dès signalement d'anomalies, le Syndicat Emeraude fait intervenir dans les 48 heures le prestataire en charge de réparer les bornes concernées (TEMACO). Le Syndicat a ainsi dû gérer 177 dysfonctionnements (tambour coincé, infiltrations d'eau, plateforme de sécurité détériorée...).

APPORT VOLONTAIRE

Le Syndicat Emeraude a également conservé son réseau de bornes d'apport volontaire dédiées au verre. Essentiellement aériennes, ces dernières ne nécessitent que très peu d'entretien. Le parc est composé de 89 bornes qui ont fait l'objet d'une campagne de nettoyage - désinfection par la société C-NET.

En parallèle, le Syndicat Emeraude développe le réseau de bornes d'apport volontaire du textile sur le domaine public avec le prestataire ECO-TEXTILE. Ainsi, après étude d'implantation et acceptation des communes de Deuil-La Barre, d'Eaubonne, de Sannois et du Plessis-Bouchard, des bornes supplémentaires ont été installées, portant le nombre total de points d'apport volontaire sur le territoire à 97 (contre 73 en 2015 - cf. partie prévention).

LA COLLECTE

En 2016, la collecte des déchets était réalisée par le prestataire VAL'HORIZON qui sous-traitait une partie des prestations à SEPUR. Ils mobilisaient :

- une quarantaine de camions de 19 à 26 tonnes munis de lève-conteneurs pour les bacs,
- 1 mini-benne de 3,5 tonnes pour accéder à certaines voies étroites,
- 5 camions équipés d'un bras grue pour les bornes enterrées et les points d'apport volontaire,
- Environ 150 agents pour assurer le service.

La fréquence de collecte des déchets variait en fonction des flux et de la typologie d'habitat :

- pour les ordures ménagères : deux fois par semaine pour le pavillonnaire et parfois jusqu'à trois fois par semaine pour l'habitat collectif.
- pour les emballages et le verre : une fois par semaine (à noter une réduction de fréquence de la collecte du verre avec un ramassage mensuel au lieu d'une fois par semaine depuis juin 2015 sur Saint-Gratien).
- pour les encombrants : une fois par mois, voire une fois par trimestre en fonction des communes.
- pour les déchets végétaux : une fois par semaine entre le 15 mars et le 30 novembre pour Franconville, Saint-Gratien et Saint-Prix (qui bénéficie d'une collecte hippomobile).

Les tournées de collecte des bacs avaient lieu en 2016 entre 5h30 et minuit en fonction des communes. La collecte des bornes est réalisée à partir de 7h30. L'organisation de ces tournées est en perpétuelle évolution en vue d'atteindre les objectifs suivants :

- Optimiser le rendement de collecte (diminuer les distances parcourues, limiter les émissions de CO₂) ; les bornes pour le verre et le papier sont d'ailleurs équipées de sondes de mesure du taux de remplissage, permettant une collecte des bornes lorsqu'elles sont remplies à 80%,
- Respecter les recommandations R437 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et diminuer les risques d'accidents (interdiction notamment de la collecte bilatérale et des marche-arrières).



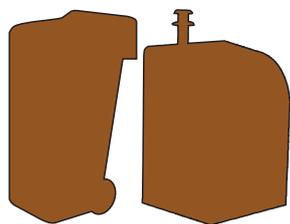
Ce dernier objectif a d'ailleurs fait l'objet d'un long recensement des points noirs de collecte consistant à identifier et qualifier les risques liés à la collecte. Ainsi, 394 points noirs ont été relevés. En concertation avec le prestataire de collecte et les communes concernées, près de 12% des points noirs ont pu être résolus.

Pour assurer le suivi de la qualité de collecte, le Syndicat Emeraude et son prestataire utilisent un logiciel de gestion des réclamations. En 2016, 4 380 demandes ont été enregistrées, nombre quasiment identique à celui de 2015.

Le marché de collecte des déchets avec Val'Horizon arrivait à échéance le 1er septembre 2016. En vue du renouvellement, une étude d'optimisation a été réalisée avec l'assistance d'un bureau d'études. Des pistes d'amélioration du service et de maîtrise des coûts ont été retenues par le Syndicat Emeraude par décision du Bureau du 14 mars 2016. Sur cette base, un premier appel d'offres a été lancé. Cependant, au regard des offres transmises par les candidats, le comité syndical a déclaré «sans suite» la procédure. Un second appel d'offres a été engagé dans le courant du dernier trimestre 2016.

TONNAGES PAR FLUX ET ÉVOLUTION 2015-2016

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

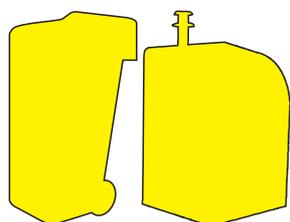


Tonnages d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) 75 731 t
 Evolution des tonnages / 2015 + 1 %
 Ratio 278,9 kg/an/hab.

Territoire	Population 2016	Tonnages bacs	Tonnages bornes enterrées	Tonnages déchets des marchés	Tonnages totaux 2016	Evolution 2016/2015
Plaine Vallée	130 639	35 347,09	2 772,12	154,85	38 274	+1,8 %
Val Parisis	140 906	30 115,91	6 869,22	471,91	37 457	+0,1 %
Total Emeraude	271 545	65 463,00	9 641,34	626,76	75 731	+1,0 %



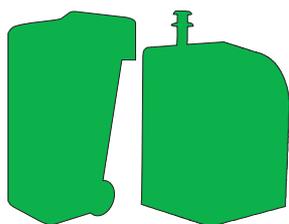
EMBALLAGES, PAPIERS ET CARTONS



Tonnages d'Emballages, papiers & cartons * 11 456 t
 Evolution des tonnages / 2015 +1,1 %
 Ratio 42,2 kg/an/hab.
 * hors collecte des papiers de bureaux des gros producteurs

Territoire	Population 2016	Tonnages bacs	Tonnages bornes enterrées	Tonnages collecte spéciale cartons	Tonnages totaux 2016	Evolution 2016/2015
Plaine Vallée	130 639	5 130,10	477,44	16,19	5 624	+1,7 %
Val Parisis	140 906	4 738,25	1 085,14	9,11	5 833	+0,5 %
Total Emeraude	271 545	9 868,35	1 562,58	25,30	11 456	+1,1 %

VERRE



Tonnages de Verre 5 895 t
 Evolution des tonnages / 2015 +1,3 %
 Ratio 21,7 kg/an/hab.

Territoire	Population 2016	Tonnages bacs	Tonnages bornes	Tonnages totaux 2016	Evolution 2016/2015
Plaine Vallée	130 639	2 515,75	416,78	2 933	+1,8%
Val Parisis	140 906	2 250,57	711,54	2 962	+0,7%
Total Emeraude	271 545	4 766,32	1 128,32	5 895	+1,3%

ENCOMBRANTS



Tonnages d'Encombrants 8 566 t
 Evolution des tonnages / 2015 -1,5 %
 Ratio 31,5 kg/an/hab.

Territoire	Population 2016	Tonnages collectés en porte à porte	Tonnages collectés sur prestations exceptionnelles	Tonnages apports villes	Tonnages totaux 2016	Evolution 2016/2015
Plaine Vallée	130 639	3 924,59	0	293,95	4 219	+0,6%
Val Parisis	140 906	3 931,20	11,08	404,95	4 347	-3,4%
Total Emeraude	271 545	7 855,79	11,08	698,90	8 566	-1,5%

DÉCHETS VÉGÉTAUX



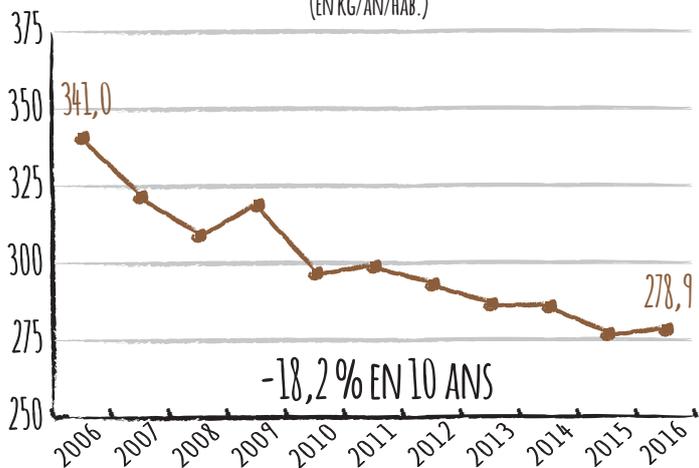
Tonnages de déchets végétaux 2 093 t
 Evolution des tonnages / 2015 +1,1 %
 Ratio 7,7kg/an/hab.

Territoire	Population 2016	Tonnages collectés en porte à porte	Tonnages apports villes	Tonnages totaux 2016	Evolution 2016/2015
Plaine Vallée	130 639	376,74	668,7	1 045	+20,6%
Val Parisis	140 906	696,38	350,84	1 047	-13,0%
Total Emeraude	271 545	1 073,12	1 019,54	2 093	+1,1%

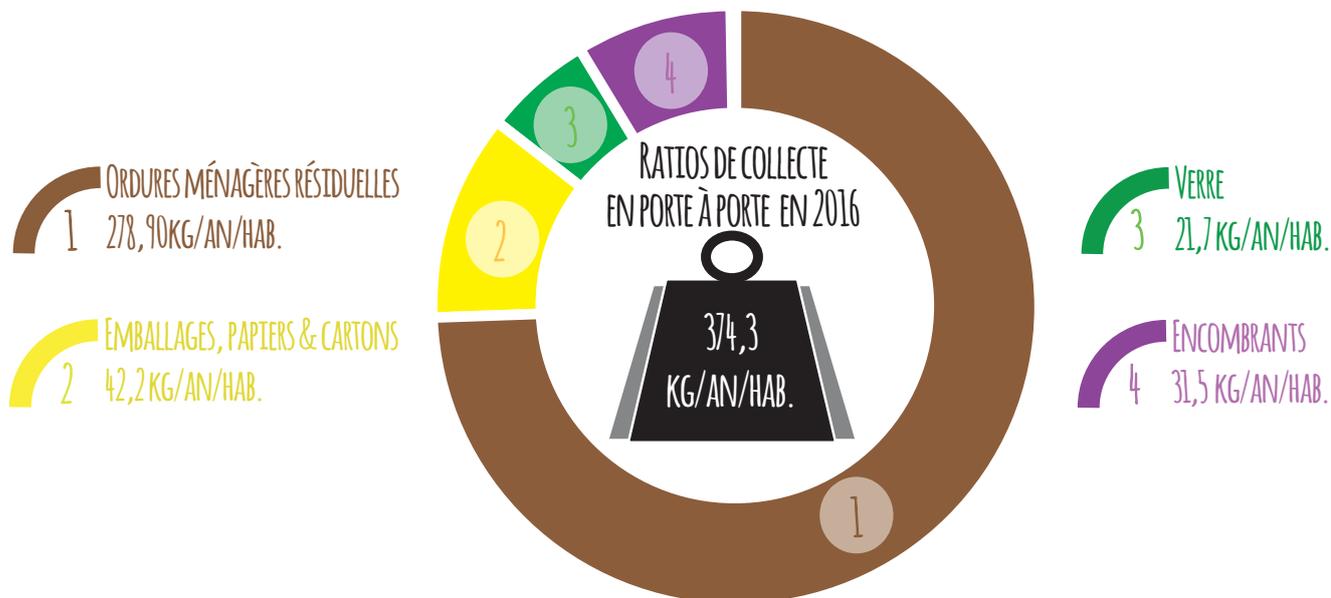
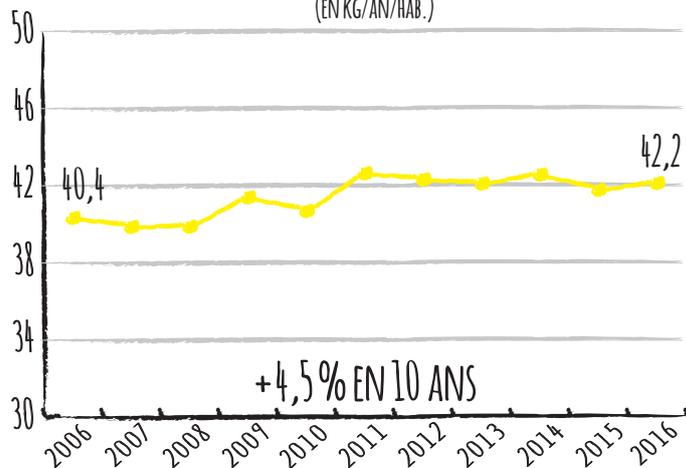
ÉVOLUTION DES RATIOS 2006-2016

2006 à 2008 : population 254 835 habitants (INSEE 1999)
 2009 : population 267 840 habitants (INSEE 2006)
 2010 : population 266 458 habitants (INSEE 2007)
 2011 : population 267 923 habitants (INSEE 2008)
 2012 : population 267 392 habitants (INSEE 2009)
 2013 : population 267 517 habitants (INSEE 2010)
 2014 : population 269 020 habitants (INSEE 2011)
 2015 : population 270 165 habitants (INSEE 2012)
 2016 : population 271 545 habitants (INSEE 2013)

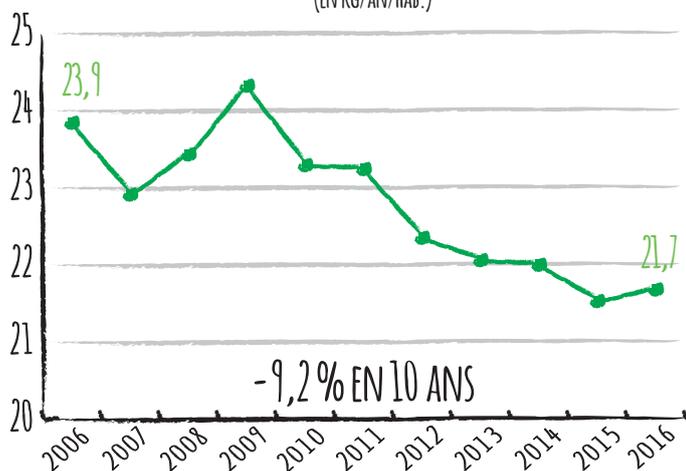
ÉVOLUTION DES RATIOS ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES
(EN KG/AN/HAB.)



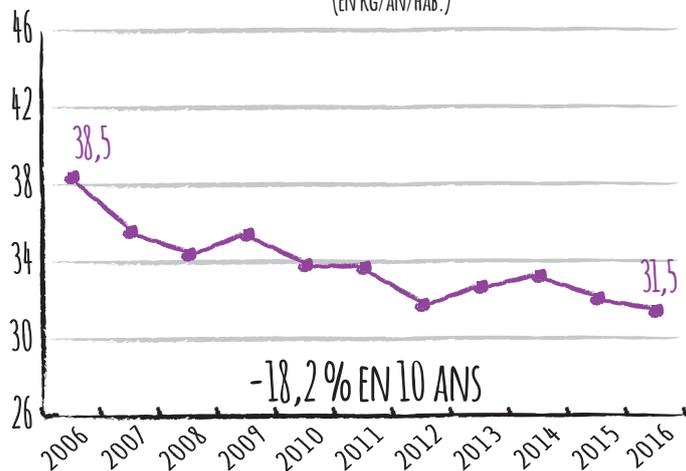
ÉVOLUTION DES RATIOS EMBALLAGES, PAPIERS & CARTONS
(EN KG/AN/HAB.)



ÉVOLUTION DES RATIOS DE VERRE
(EN KG/AN/HAB.)



ÉVOLUTION DES RATIOS D'ENCOMBRANTS
(EN KG/AN/HAB.)



L'ÉCO-SITE DU PLESSIS-BOUCHARD

Le Syndicat Emeraude dispose d'une seule déchèterie située sur la commune du Plessis-Bouchard. Cet équipement permet aux particuliers de déposer gratuitement leurs déchets de différentes natures qui ne sont pas ramassés dans le cadre de la collecte en porte à porte, contribuant ainsi à l'amélioration du recyclage.



SERVICES COMPLÉMENTAIRES

La déchèterie du Syndicat est excentrée et insuffisante pour desservir l'ensemble de la population du territoire. Pour remédier en partie à cette situation, une convention a été signée avec le SIGIDURS, syndicat voisin de traitement des déchets, pour permettre aux habitants de Groslay, Montmagny, Deuil-La Barre et Montmorency de fréquenter la déchèterie située à Sarcelles. Pour y accéder, les habitants concernés doivent demander une carte d'accès.

En 2016, 3 208 passages ont été enregistrés sur ce site pour Emeraude, soit près de 40,5% de plus qu'en 2015.

De plus, forts de l'expérience menée en 2015, 8 déchèteries mobiles ont été organisées en 2016 sur Deuil-La Barre desservant les habitants de Deuil-La Barre, Enghien-les-Bains, Montmagny et Montmorency. Ce service vient en complément de la collecte en porte à porte des encombrants. Une déchèterie mobile a également été testée sur Andilly à la place d'une collecte des encombrants. Elle a été ouverte aux habitants de Margency et de Montmorency.

Les déchèteries mobiles ont permis de collecter 289 tonnes de déchets en 2016.

TONNAGES DE LA DÉCHÈTERIE 2016

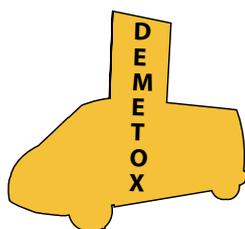
Nature des déchets	Tonnages 2016	Evolution 2016/2015
Déchets Végétaux	2 741,96	+33%
Gravats	4 796,34	+24%
DNDNI (Déchets non dangereux non inertes)	3 876,40	+30%
Encombrants	1 297,48	+7%
Bois	1 708,58	+35%
DEA (Déchets d'éléments d'ameublement)	706,52	+32%
Cartons	119,20	0%
Ferrailles	263,26	+6%
Papiers	44,82	-1%
DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques)	347,37	+9%
DDS - Filière REP	138,36	-7%
DDS - hors filière REP	43,03	+124%
Batteries	7,09	-62%
Huiles usagées	13,29	-9%
Piles	2,70	+10%
Textiles - linges - chaussures	62,11	+17%
Lampes Néons	1,72	+42%
Total	16 170	+25%
Emmaüs + Vélo-Services (réemploi)	26,31	-1%



LA COLLECTE DES DÉCHETS DANGEREUX

Suite à l'ouverture de l'Eco-site du Plessis-Bouchard en 2004, la collecte en apport volontaire des déchets toxiques type huiles, solvants, acides/bases, piles, peintures... par le service Démétox (collecte des déchets ménagers toxiques) n'a été maintenue que sur les 10 communes du Syndicat les plus éloignées de la déchèterie. En complément, des modules sont à disposition dans la plupart des centres techniques municipaux.

La collecte en apport volontaire est réalisée grâce à un véhicule spécifique sur des points fixes (DEMÉTOX), selon un calendrier défini et via des modules mis à disposition dans les centres techniques municipaux qui en font la demande.



Tonnage collecté par le service Démétox et CTM 54 t
 Evolution du tonnage /2015 +4,4 %

Territoire	Tonnages Démétox	Tonnages CTM	Tonnages totaux 2016	Evolution 2016/2015
Plaine Vallée	19,75	24,32	44	+3,9 %
Val Paris	-	9,48	9	+7,1 %
Total Emeraude	20	34	54	+4,4 %



MISE À DISPOSITION DE BENNES

Le Syndicat Emeraude dispose d'un marché de fourniture et d'enlèvement de bennes pour les centres techniques municipaux (CTM). Cette prestation comprend la mise à disposition de bennes, la collecte et le traitement de leur contenu. Trois flux sont principalement concernés par ce service : déchets végétaux, tout-venant et gravats.



Territoire	Tonnages 2016							Total
	Tout Venant	Déchets Végétaux	Papiers - Carton	Ferrailles	Gravats	Pneus	DEEE	
Plaine Vallée	1 418,20	976,20	13,76	13,40	330,44	10,28	5,04	2 767
Val Parisis	1 152,78	554,22	10,70	1,82	40,18	5,48	-	1 765
Total Emeraude	2 570,98	1 530,42	24,46	15,22	370,62	15,76	5,04	4 533

LA COLLECTE DES PAPIERS

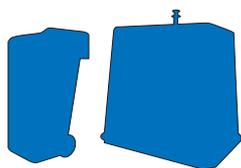
Depuis 2009, le Syndicat Emeraude propose aux écoles et administrations une collecte spécifique de papiers, journaux, revues, magazines et prospectus.

La collecte des papiers est réalisée, suivant les établissements, en bacs ou en bornes aériennes.

Le bac destiné au papier est constitué d'une cuve grise et d'un couvercle bleu. La collecte a lieu le premier ou le deuxième mardi de chaque mois, selon le secteur.

Les bornes dédiées aux papiers sont équipées d'un opercule bleu et sont d'une capacité de 4 m³. Toutes les bornes sont équipées d'un système de télé-relève du taux de remplissage.

En 2016, le Syndicat Emeraude a bénéficié du soutien d'Ecofolio, dans le cadre d'un appel à projets, pour développer cette collecte spécifique. L'objectif était de collecter davantage de papiers, en dynamisant les établissements déjà équipés et en étendant le service à l'ensemble des communes du territoire ainsi qu'à des entreprises. Ainsi, 224 établissements ont bénéficié de cette collecte en 2016, ce qui a permis de récupérer 114 tonnes de papier, soit plus de 60% de plus qu'en 2015.



Tonnages des papiers des écoles, administrations et entreprises 114 t
Evolution des tonnages / 2015 + 60,1%

Territoire	Tonnages totaux 2016	Evolution 2016/2015
Plaine Vallée	47,16	+56,9%
Val Parisis	67,08	+62,5%
Total Emeraude	114	+60,1%

LE TRAITEMENT

123 634 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectées et traitées en 2016 sur le territoire du Syndicat Emeraude, soit 3,9% de plus qu'en 2015 (hors tonnages pris en charge par les éco-organismes). Cette augmentation s'explique principalement par l'accroissement de la population et une très forte fréquentation de la déchèterie du Plessis-Bouchard.

FILIÈRES DE TRAITEMENT	TONNAGES 2016	RAPPEL TONNAGES 2015
Valorisation énergétique	56 806 t*	54 224 t
Valorisation matière	47 797 t**	36 717 t
Valorisation agronomique	6 406 t	5 442 t
Centre de traitement spécifique	113 t	89 t
ISDD ¹	1 585 t***	1 513 t
ISDND ²	10 927 t	16 228 t
Prise en charge directe par des éco-organismes	1 740 t	1 499 t
Autres	0 t	4 754 t

(1) ISDD : Installation de Stockage de Déchets Dangereux

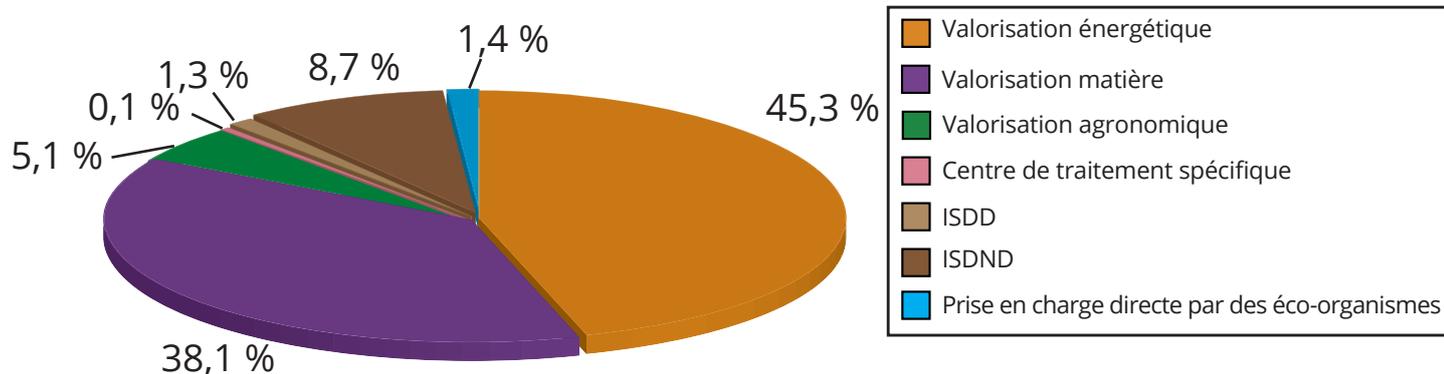
(2) ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

* déduction faite des sous produits issus de l'incinération

** dont 21 004 tonnes de sous-produits issus de l'incinération

*** sous-produits issus de l'épuration des fumées d'incinération des déchets

RÉPARTITION DES FILIÈRES DE TRAITEMENT POUR L'ENSEMBLE DES DÉCHETS 2016



L'objectif du Syndicat Emeraude est de réduire les déchets à la source, conformément notamment aux engagements pris dans le cadre du label « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » et du Contrat d'Objectif Déchets Economie Circulaire signé début 2016 avec l'ADEME. Les déchets collectés sont ensuite prioritairement orientés vers les filières de valorisation (matière, agronomique ou énergétique) dans le respect de la hiérarchie des modes de traitement définie dans la directive européenne du 19 novembre 2008.

ZOOM SUR LE STOCKAGE DES DÉCHETS

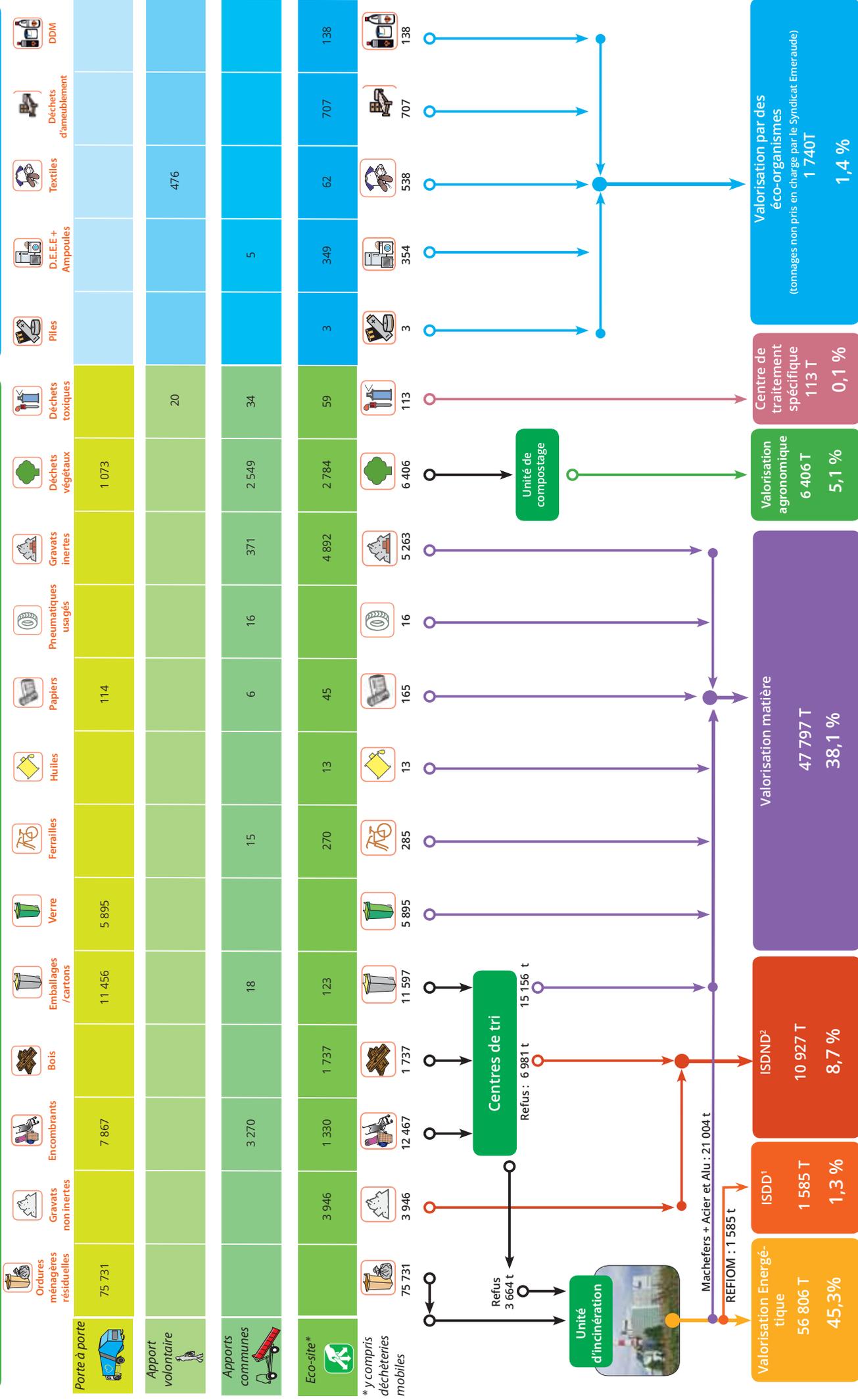
La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte fixe pour objectif une réduction de 30% des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010, et de 50% en 2025.

Depuis 2010, les actions menées par le Syndicat et les efforts de tri des habitants permettent de diminuer significativement le recours au stockage des déchets, au profit de la valorisation matière et de la valorisation énergétique. C'est ainsi, qu'entre 2010 et 2016, le tonnage de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage est passé de 52 165 tonnes à 10 927 tonnes, soit une baisse de 79% (bien supérieure à l'objectif national fixé pour 2025).

BILAN MATIÈRE

Tonnages collectés par le Syndicat Emeraude

Tonnages collectés par des éco-organismes



DÉTAIL DES SITES DE TRAITEMENT

Les 123 634 tonnes de déchets prises en charge par le Syndicat Émeraude ont été traitées sur les principales unités suivantes :

Type de traitement	Site	Exploitant
Valorisation énergétique	Usine d'incinération d'Argenteuil - 95	NOVERGIE
	Usine d'incinération de Créteil - 94	
	Usine ESIANE à Villers Saint Paul - 60	
Valorisation matière	Centre de tri du Blanc-Mesnil - 93	PAPREC
	Centre de tri de Gennevilliers - 92	SUEZ
	Usine de traitement du verre de Rozet Saint Albin - 02	VERALLIA
Valorisation agronomique	Plate-forme de compostage de Montlignon - 95	VAL'HORIZON
	Plate-forme de compostage de Villeneuve les Sablons - 60	VALORISOL
Stockage déchets non dangereux non inertes	ISDND d'Attainville - 95	SUEZ
Traitement spécifique	Unité de traitement de déchets spéciaux de Limay - 78	SARP Industries



Usine d'incinération d'Argenteuil - 95



Plate-forme de compostage de Montlignon - 95

LES FINANCES



Le financement du Syndicat Emeraude repose à 84,6% sur les contributions des communautés d'agglomération adhérentes (CA Plaine Vallée et CA Val Parisis), en baisse par rapport à 2015, compte tenu, d'une part, d'une stabilisation des contributions, et d'autre part, d'une augmentation substantielle des recettes de valorisation et des soutiens.

Bien que le Syndicat Emeraude ait institué la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) depuis 2001, ce sont les agglomérations qui lèvent et perçoivent ladite taxe, qu'elles reversent au Syndicat à hauteur du produit demandé pour financer le service.

Le produit appelé en 2016 est identique aux contributions demandées en 2015.

○ MONTANT DES CRÉDITS EMPLOYÉS EN 2016 : 30,411 M€

○ CONTRIBUTION DES AGGLOMÉRATIONS ADHÉRENTES (REVERSEMENT DE TEOM) : 25,164 M€

○ SOUTIENS DES ÉCO-ORGANISMES ET RACHAT MATIÈRE : 4,05 M€

○ LES CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES REPRÉSENTENT 89,4% DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

ÉVOLUTION DU PRODUIT DEMANDÉ POUR FINANCER LE SERVICE

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Montant (€)	23 237 057	23 219 843	23 540 183	23 963 907	24 395 257	25 164 257	25 164 257
Evolution (%)		-0,1%	1,4%	1,8%	1,8%	3,15%	0%

COMPTE ADMINISTRATIF

Les résultats définitifs du Budget 2016 du Syndicat Emeraude sont résumés comme suit :

		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat N-1 reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	29 751 419,15	28 509 869,36	1 241 549,79	2 601 073,31	3 842 623,10
	Section d'investissement	1 912 609,23	1 422 851,02	489 758,21	1 104 660,65	1 594 418,86
	Budget total	31 664 028,38	29 932 720,38	1 731 308,00	3 705 733,96	5 437 041,96
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	-	-	-	-	-
	Section d'investissement	0,00	478 380,22	-478 380,22		-478 380,22
	Budget total	0,00	478 380,22	-478 380,22	0,00	-478 380,22
Budget total (réalisations et restes à réaliser)		31 664 028,38	30 411 100,60	1 252 927,78	3 705 733,96	4 958 661,74

Le résultat brut global de clôture du budget 2016 est donc de 5 437 041,96 € (contre 3 705 733,96 € en 2015). Le résultat net global (prenant en compte les restes à réaliser) est de 4 958 661,74 € (contre 3 533 311,17 € en 2015).

Si ces chiffres s'expliquent en partie par de meilleures recettes perçues en 2016 et des dépenses moindres par rapport aux prévisions budgétaires, ils résultent principalement d'une stratégie budgétaire visant à anticiper une diminution significative et durable de la TEOM à partir de 2017 ainsi que des investissements importants à financer.

En effet, dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau schéma de collecte et de l'optimisation du service (prévue initialement en octobre 2016, mais finalement décalée au 1er mars 2017 après déclaration sans suite du 1er appel d'offres de collecte), il a été jugé opportun d'associer l'évolution du service offert aux habitants à une baisse de l'appel à contribution (et par voie de conséquence de la TEOM à appeler auprès des habitants), et ce, dès 2017, en utilisant à cette fin une partie du résultat cumulé.

En fonction des besoins, l'affectation à la section d'investissement d'une partie du résultat permettra, en outre, l'autofinancement partiel de dépenses d'équipements, notamment pour le financement des bacs roulants pour le verre et les déchets végétaux prévus dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du nouveau schéma de collecte, mais également pour le financement des travaux d'extension-réhabilitation de la déchèterie du Plessis-Bouchard.



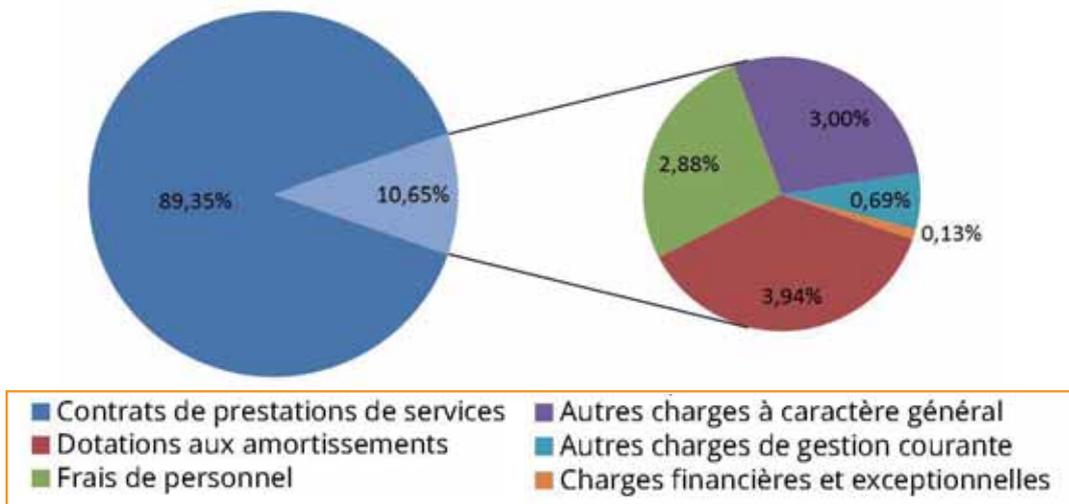
FONCTIONNEMENT

RÉPARTITION DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2016

Contrats de prestations de services	25 474 889 €	89,35%
Dotations aux amortissements	1 124 387 €	3,94%
Autres charges à caractère général	855 434 €	3,00%
Frais de personnel	820 531 €	2,88%
Autres charges de gestion courante	197 212 €	0,69%
Charges financières et exceptionnelles	37 416 €	0,13%

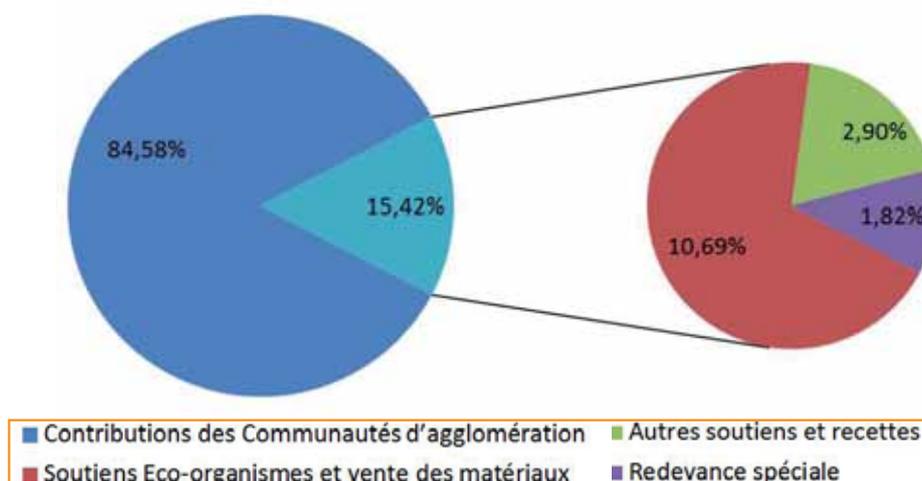
28 509 869 €



RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2016

Contributions des Communautés d'Agglomération... ..	25 164 257 €	84,58%
Soutiens Eco-organismes et vente de matériaux	3 181 010 €	10,69%
Autres soutiens et recettes	864 220 €	2,90%
Redevance spéciale	541 932 €	1,82%

29 751 419 €

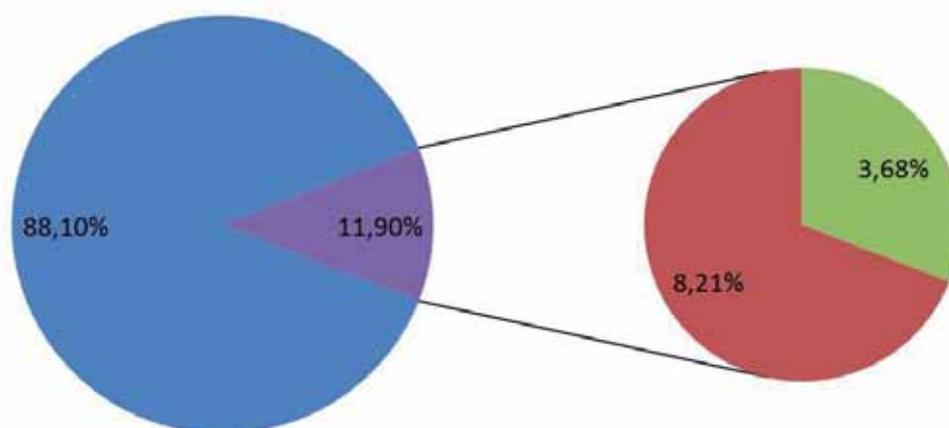


INVESTISSEMENT

RÉPARTITION DES RECETTES ET DES DÉPENSES

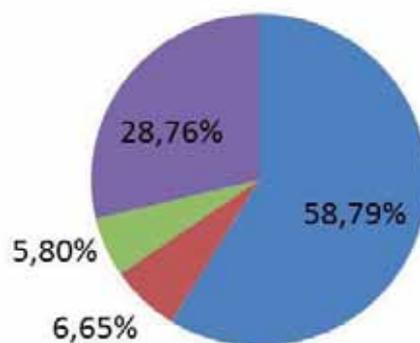
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2016

Investissements bornes, bacs et composteurs	1 675 068 €	88,10 %
Autres	156 135 €	8,21 %
Emprunts	70 028 €	3,68 %
1 901 231 €		



RECETTES D'INVESTISSEMENT 2016

Amortissements	1 124 387 €	58,79%
Emprunts	550 000 €	28,76%
FCTVA	127 219 €	6,65%
Subventions	111 003 €	5,80%
1 912 609 €		



ZOOM SUR LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Outre les contributions des Communautés d'Agglomération qui, en 2016, ont constitué 84,6% des recettes de fonctionnement, les soutiens financiers des éco-organismes (hors appels à projets) et les rachats matière ont participé à 10,7 % au financement du service (identique à 2015 malgré une baisse des cours de revente des matériaux, grâce à de meilleures performances de tri).

○ Versement des contributions	25 164 257 €
- Communauté d'Agglomération Val Parisis :	12 695 483 €
- Communauté d'Agglomération Plaine Vallée :	12 468 774 €
○ Soutiens des éco-organismes :	1 906 466 €
- Eco-Emballages (hors Plan d'Amélioration de la collecte) :	1 612 443 €
- Ecofolio (hors projet « Accompagnement au changement ») :	227 471 €
- Eco-Mobilier :	30 185 €
- OCAD3E :	22 503 €
- Eco-DDS :	8 917 €
- Eco-TLC :	4 947 €
○ Reprises des filières :	1 274 544 €
- Journaux-Revues-Magazines (JRM) et Gros de Magasin (GM) :	592 433 €
- Carton :	285 125 €
- Bouteilles plastiques :	187 363 €
- Verre :	137 786 €
- Valorisations Eco-site (papiers, cartons, ferrailles, huiles, batteries) :	26 993 €
- Acier :	20 072 €
- Aluminium :	11 616 €
- Papiers de bureaux :	11 421 €
- Briques alimentaires :	1 735 €
○ Autres soutiens et recettes :	864 220 €
- Recettes diverses :	322 720 €
- Programme Local de Prévention ADEME (solde) :	264 487 €
- Plan d'amélioration de la collecte Eco-Emballages :	221 510 €
- Projet d'accompagnement au changement Ecofolio :	55 503 €
○ Redevance spéciale :	541 932 €

LA COMMUNICATION

La communication et la sensibilisation jouent un rôle prépondérant dans la réussite et la compréhension des actions engagées par le Syndicat Emeraude.

Le travail de communication du Syndicat Emeraude s'articule autour de trois grands axes :

- Information
- Sensibilisation
- Événementiel

En 2016, le Syndicat Emeraude a mis en œuvre un plan de relance de la collecte sélective en partenariat avec Eco-Emballages.

Ce plan comprenait des actions de sensibilisation de proximité efficaces : campagnes en porte à porte, suivi de la qualité du tri, concours intercommunaux à destination des enfants...



- PLAN DE RELANCE DE LA COLLECTE SÉLECTIVE
- 2 718 ENFANTS SENSIBILISÉS LORS D'ANIMATIONS SCOLAIRES
- 3^{ÈME} EDITION DU TOURNOI INTER-COMMUNAL RECYLCL'ART
- 8 STANDS D'INFORMATION TENUS DANS LES COMMUNES
426 PERSONNES SENSIBILISÉES
- PRÈS DE 15 000 FOYERS PROSPECTÉS EN PORTE À PORTE
- 3 273 BACS JAUNES CONTRÔLÉS

INFORMATION

EMERAUDE LE MAG

Créé en 2015, ce nouveau magazine paraît désormais deux fois par an.

Il aborde des sujets d'actualités du territoire, sur la thématique de l'environnement et du recyclage, et comporte un dossier complet permettant d'approfondir certains sujets.



CAMÉRA CACHÉE AVEC GONZAGUE

Attention, second degré ! Peut-on jeter n'importe quoi, n'importe où ? Pour répondre à cette question, une courte vidéo a été tournée en caméra cachée avec le Youtubeur Gonzague !



<http://www.syndicat-emmaude.com/actualites-video-gonzague.html>

EVOLUTION DE MISS POUB'

Miss Poub' est la petite mascotte coquette du Syndicat qui a profité de 2016 pour se faire une nouvelle beauté.

Elle a plein d'idées à partager sur la gestion des déchets et souhaite en faire profiter au maximum les enfants. Elle est notamment la star du dossier pédagogique spécialement créé pour les enseignants.



DOSSIER PÉDAGOGIQUE

Le dossier pédagogique est destiné aux enseignants du cycle 3 et à leurs élèves. Il répond à une demande du corps enseignant qui souhaitait avoir un support pédagogique à l'issue des animations scolaires organisées par le Syndicat Emeraude, pour pouvoir continuer le travail de sensibilisation au tri et au traitement des déchets.

Le dossier pédagogique comprend :

- un livret à destination des enseignants,
- 30 livrets jeux pour les enfants.

Le livret explique : les différentes familles de déchets, les consignes de tri, les différentes filières de traitement, les logos et leurs significations.



SENSIBILISATION

La sensibilisation des habitants aux gestes de prévention et de tri des déchets est primordiale pour une évolution des pratiques et une meilleure gestion des déchets.

C'est pourquoi le Syndicat souhaite inscrire ces gestes dans le quotidien des habitants en développant des comportements éco-citoyens, notamment auprès des enfants.

Des animations scolaires gratuites sont proposées aux enfants à partir de 8 ans :

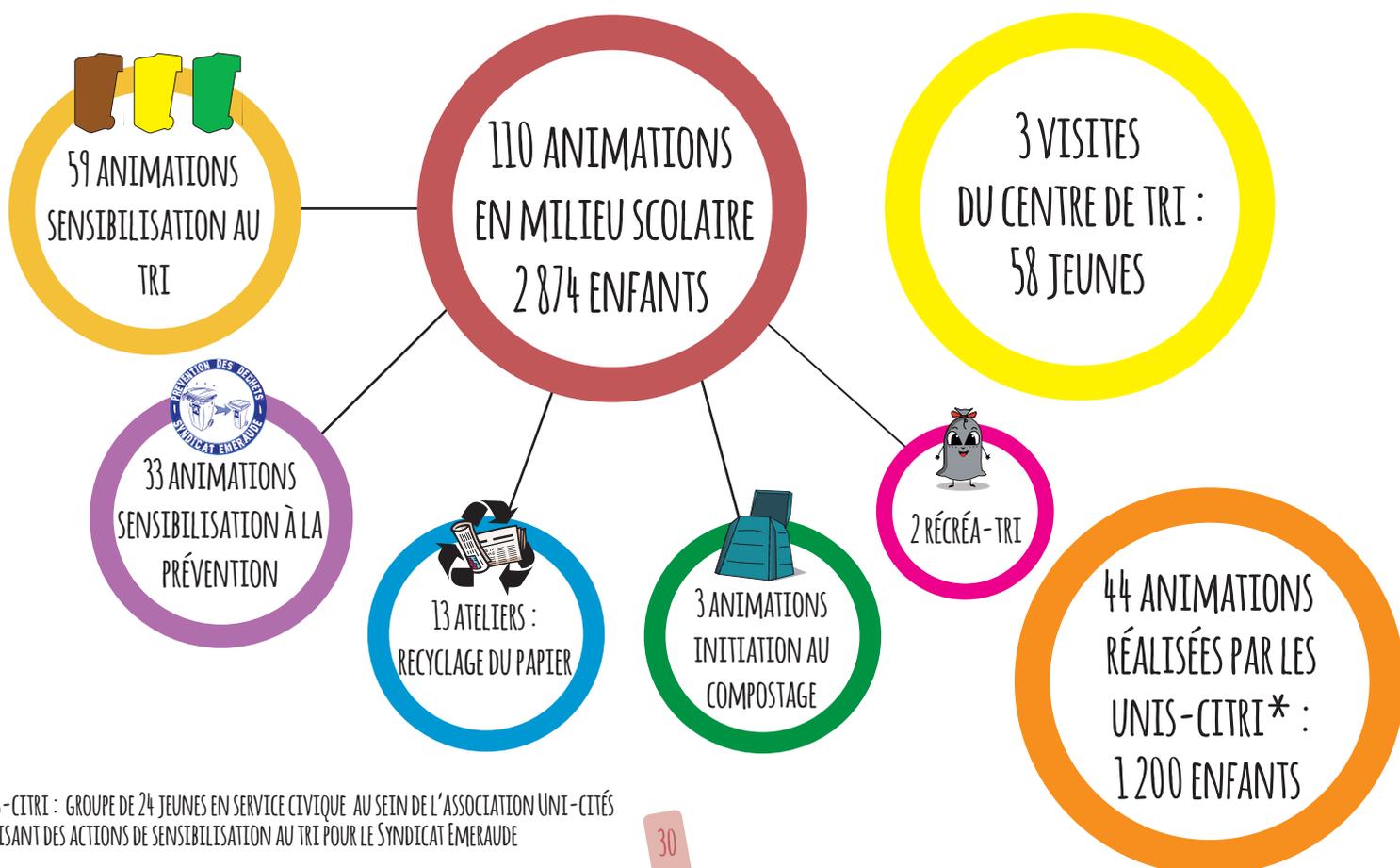
- La prévention « Réduisons vite nos déchets, ça déborde ! »
- Le tri et le recyclage « Le cycle des déchets »
- Un exemple de seconde vie des déchets « Atelier papier recyclé »
- Centres de loisirs : « La récréa-tri »
- Le compostage : animation réservée aux établissements équipés d'un composteur ou engagés dans une démarche de mise en place du compostage.



ANIMATION TRI



VISITE DU CENTRE DE TRI



*UNIS-CITRI : GROUPE DE 24 JEUNES EN SERVICE CIVIQUE AU SEIN DE L'ASSOCIATION UNI-CITÉS RÉALISANT DES ACTIONS DE SENSIBILISATION AU TRI POUR LE SYNDICAT ÉMERAUDE

ÉVÉNEMENTIEL

3^{ÈME} ÉDITION DU TOURNOI INTERCOMMUNAL CONCOURS RECYCL'ART



7 COMMUNES
11 CENTRES DE LOISIRS
32 ENFANTS

Les centres de loisirs du territoire ont été invités à participer au Tournoi Intercommunal, pour sa 3^{ème} édition.

Grande nouveauté de cette édition : la création d'une sculpture fabriquée à partir de déchets recyclables. Sept communes : Eaubonne, Ermont, Montlignon, Montmagny, Saint-Gratien, Sannois et Soisy, pour un total de onze centres de loisirs, ont concouru pour décrocher le premier prix de cette édition 2016 qui a été décerné au cours d'un après-midi festif.



A travers des règles précises de création, les enfants ont réappris les consignes de tri et découvert l'une des nombreuses facettes du réemploi. Cette demi-journée a également été l'occasion pour eux de mettre à l'épreuve leurs connaissances sur le tri et le recyclage grâce aux nombreux jeux qui ont eu lieu dans la cour de l'école Lucien Bunel à Montlignon.

C'est finalement POLIPOLAIR 2.0 du centre de loisirs Louis Pasteur à Ermont qui a réussi à graver la première marche du podium !

Le coup de coeur du public a, quant à lui, été décerné à Super Recycllette !!! Le centre de loisirs de Soisy-sous-Montmorency remporte haut la main ce prix spécial.



Super Recycllette, coup de coeur du public

STANDS D'INFORMATION

La communication de proximité reste un atout majeur pour pouvoir échanger sur les différentes thématiques de la gestion des déchets.

Le Syndicat Emeraude est régulièrement présent sur les manifestations de son territoire. En 2016, 8 stands ont permis de sensibiliser un total de 426 personnes.



STAND À
SAINT-GRATIEN

PLAN DE RELANCE DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

Eco-Emballages a lancé un plan d'amélioration de la collecte en 2015 pour financer des actions visant à améliorer le tri dans les territoires à faibles performances. Le Syndicat Emeraude a été retenu, dans ce cadre, pour son projet « renforcement de la communication de proximité ».

Ce projet avait pour objectif de réaliser une importante opération de communication de proximité, adaptée en fonction de la typologie d'habitat et des performances de tri de chaque secteur.

CAMPAGNE DE COMMUNICATION DE PROXIMITÉ

Pour réaliser ces actions de communication de proximité, le Syndicat Emeraude a établi un partenariat avec l'association Unis-Cité afin de recruter et former 24 volontaires en service civique qui sont intervenus sur le territoire pendant 8 mois (de novembre 2015 à juin 2016).

Ces 24 jeunes (baptisés Unis-citri) ont sensibilisé les habitants aux bons gestes de tri via des actions de communication en porte à porte et des réunions d'information.

Ces actions de sensibilisation en porte en porte se sont poursuivies de septembre à fin décembre 2016, via le recrutement direct en CDD de 3 ambassadeurs du tri.

L'ACTION DES UNIS-CITRI

Les premiers mois de l'opération ont été consacrés à la cohésion du groupe et à la formation. De novembre à décembre, les 24 volontaires ont bénéficié d'une période d'intégration et ont suivi plusieurs formations civiques et citoyennes organisées par Unis-Cité. Les formations des volontaires par le Syndicat Emeraude ont eu lieu en décembre 2015 avec des séances théoriques et pratiques sur la gestion des déchets et leurs missions de communication de proximité.



Les 24 volontaires ont été répartis en 2 groupes de 12 avec chacun un territoire d'action, afin de couvrir efficacement et équitablement l'ensemble du territoire du Syndicat.

Le temps dédié aux missions pour le Syndicat Emeraude a été établi à 4 jours par semaine, dont 2 jours consacrés aux opérations de porte-à-porte en habitat pavillonnaire. Le dernier jour de la semaine était dédié à l'association Unis-Cité.



Les volontaires sont passés en porte-à-porte dans les secteurs à faibles performances afin de sensibiliser les habitants des pavillons. L'opération avait pour but de redynamiser le tri, et a aussi été l'occasion de réaliser une enquête d'opinion sur le tri, et de recenser l'état des bacs de collecte afin que le Syndicat Emeraude puisse effectuer les changements nécessaires.



Afin d'établir une synthèse des actions de porte-à-porte menées, les volontaires faisaient parvenir au Syndicat Emeraude, via des tablettes tactiles, le bilan du porte-à-porte : les adresses prospectées, les personnes présentes, intéressées, la remise de documentation, l'état des bacs et toute autre information utile à transmettre au Syndicat.

Au total, 12 682 foyers prospectés par les volontaires et 5 681 personnes sensibilisées.



OPÉRATION QUALI-TRI

Afin de promouvoir les bons gestes de tri auprès des administrés, une opération consistant au contrôle de la qualité du tri des bacs de collecte sélective a été menée du 9 mars au 16 juin 2016. Cette opération intitulée « Quali-Tri » a été réalisée en partenariat avec le prestataire de collecte du Syndicat, Val'Horizon, qui a déployé une équipe de 3 brigadiers pour effectuer des suivis de collecte.



Lors des jours de collecte des déchets d'emballages, les brigadiers ont précédé le passage des bennes pour contrôler le contenu superficiel des bacs présentés.

Trois cas se sont présentés :

- Le bac ne contenait pas d'erreur de tri,
- Le bac contenait des erreurs de tri : celles-ci ont été retirées et mises en évidence dans un sac rouge translucide « erreur de tri », accroché ou scotché à la poignée du bac,
- Le bac contenait un nombre important d'erreurs, ou ne pouvant pas être mis dans le sac, les brigadiers ont fermé le bac avec du ruban adhésif « erreur de tri » afin qu'il soit refusé à la collecte.

Dans les jours suivants, le Syndicat a organisé le passage des volontaires ambassadeurs du tri pour sensibiliser les résidents des rues contrôlées.

Au total, 20 suivis de collecte réalisés sur 9 communes du Syndicat soit 3 273 bacs jaunes contrôlés.

OPÉRATION DE SENSIBILISATION EN MILIEU COLLECTIF

Afin de poursuivre la communication de proximité lancée par les Unis-Citri, 3 ambassadrices du tri ont parcouru pendant 4 mois le territoire du Syndicat Emeraude pour effectuer des actions de sensibilisation centrées sur les habitats collectifs.

Du porte-à-porte, en passant par la formation des gardiens, des réunions d'informations et la participation aux manifestations locales, elles ont ainsi pu continuer à informer les habitants sur les bons gestes du tri mais également sur les différentes actions permettant de réduire le volume de leurs déchets.

Grâce à leurs échanges avec les administrés (environ 60% des logements prospectés), les ambassadrices ont pu cibler les points qui soulevaient encore des doutes concernant les consignes de tri. Si les plastiques arrivent en tête, les encombrants font également partie des flux souffrant d'un manque d'informations. A cette occasion, les consignes de tri ont pu être réexpliquées et réaffichées sur les bacs/bornes, mais également dans les locaux poubelles ; des guides de tri ont également été redistribués.

Les gardiens, principaux relais d'informations dans les résidences, ont pu bénéficier de formations adaptées à leurs problématiques, l'occasion pour eux de perfectionner leurs connaissances mais aussi d'améliorer leurs actions de communication au quotidien.

Au total, 2 134 foyers ont été prospectés par les ambassadeurs et 1 282 personnes ont pu être sensibilisées à la gestion des déchets ; plus de 20 gardiens ont été formés.





ANNEXE

DÉTAIL DES COÛTS AIDÉS ET DES COÛTS COMPLETS*

Détail des coûts aidés et des coûts complets tous flux confondus et pour chaque flux de déchets, avec comparatif sur 3 exercices (Cf. décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015)

Le coût complet correspond à l'ensemble des charges, hors TVA.

Ce coût permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu, sans tenir compte par exemple, des produits industriels qui peuvent fluctuer d'une année sur l'autre.

Le coût aidé est l'ensemble des charges, notamment de structure, de collecte et de transport, moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers), les soutiens des organismes agréés pour la gestion des déchets issus de produits relevant des dispositions de l'article L. 541-10 du code de l'environnement (Eco-Emballages, Ecofolio...), et les aides publiques.

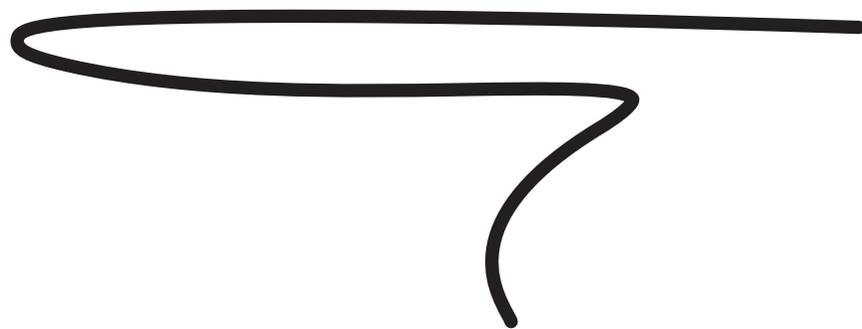
Année 2016		Flux de déchets									Total	
		Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets verts	Encombrants	Déchets dangereux	Déchets des collectivités	Autres services		
Tonnage collecté		75 731	5 895	11 570	11 507	1 073	7 867	20	6 284	476	120 423	
Population desservie		278 551	278 551	278 551	278 551	278 551	278 551	278 551	278 551	278 551	278 551	
Ratio en kg collecté/habitant		272	21	42	41	4	28	0	23	2	432	
Coût complet	Coût global	€ HT	-	1 483 208	5 194 818	1 682 632	300 463	1 345 367	53 160	-	-	-
	Coût par tonne	€ HT	-	252	449	146	280	171	2 658	-	-	-
	Coût par habitant	€ HT	-	5	19	6	1	5	0,2	-	-	-
Coût aidé	Coût global	€ HT	14 599 543	1 260 213	2 463 794	1 591 072	274 515	1 301 349	52 675	753 373	-4 947	22 291 590
	Coût par tonne	€ HT	193	214	213	138	256	165	2 634	120	-10	185
	Coût par habitant	€ HT	52	5	9	6	1	5	0,2	3	-10	80

Année 2015		Flux de déchets								Total	
		Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets verts	Encombrants	Déchets dangereux	Déchets des collectivités		
Tonnage collecté		74 968	5 821	11 408	9 086	905	7 599	20	5 805	115 613	
Population desservie		274 326	274 326	274 326	274 326	274 326	274 326	274 326	274 326	274 326	
Ratio en kg collecté/habitant		273	21	42	33	3	28	-	21	421	
Coût complet	Coût global	€ HT	-	1 440 167	5 368 337	1 401 722	326 205	1 471 632	57 273	-	-
	Coût par tonne	€ HT	-	247	471	154	360	194	2 861	-	-
	Coût par habitant	€ HT	-	5	20	5	1	5	0,2	-	-
Coût aidé	Coût global	€ HT	14 411 542	1 185 262	3 181 808	1 311 338	308 630	1 433 198	56 854	903 302	22 791 933
	Coût par tonne	€ HT	192	204	279	144	341	189	2 840	156	197
	Coût par habitant	€ HT	53	5	12	5	1	5	0,2	3	83

Année 2014		Flux de déchets								Total	
		Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets verts	Encombrants	Déchets dangereux	Déchets des collectivités		
Tonnage collecté		77 060	5 924	11 448	8 681	996	7 621	26	6 410	118 165	
Population desservie		272 099	272 099	272 099	272 099	272 099	272 099	272 099	272 099	272 099	
Ratio en kg collecté/habitant		283	22	42	32	4	28	-	24	434	
Coût complet	Coût global	€ HT	-	1 425 009	5 349 033	1 628 233	235 268	1 452 926	71 388	-	-
	Coût par tonne	€ HT	-	241	474	187	294	194	5 766	-	-
	Coût par habitant	€ HT	-	5	20	6	6	5	0,3	-	-
Coût aidé	Coût global	€ HT	14 110 661	1 160 983	2 941 646	1 528 316	224 355	1 431 389	70 376	845 463	22 313 189
	Coût par tonne	€ HT	185	197	261	176	281	191	5 685	116	190
	Coût par habitant	€ HT	53	4	11	6	6	5	0,3	3	83

* source des données : matrice des coûts SINOE (ADEME)

Je pense
donc je trie.



SYNDICAT EMERAUDE
PARC D'ACTIVITÉS DES COLONNES
12 RUE MARCEL DASSAULT
95130 LE PLESSIS BOUCHARD
TÈL.: 01 34 11 92 92
EMAIL : CONTACT@SYNDICAT-EMERAUDE.COM